



Les étapes d'une démarche VAE pour un diplôme de la jeunesse et des sports

Étape 1 Définition du projet

- Définition du projet de VAE
- Faisabilité du projet / choix du diplôme au regard des référentiels
- Présentation de la démarche et des outils VAE en prenant contact avec le conseiller VAE de l'antenne de votre territoire.

Étape 2 Demande de recevabilité

- Utilisation de la notice explicative pour remplir la demande de recevabilité (Cerfa n° 12818*02)
- Dépôt de la demande de recevabilité auprès de l'antenne de la DRAJES de son lieu de résidence
- Une seule demande est possible par année pour un même diplôme
- La DRAJES délivre un avis de recevabilité. Sinon, fin de la démarche.

Étape 3 Dossier de validation

- Facultatif mais conseillé, choisir un mode d'accompagnement pour la rédaction du dossier de validation (Accompagnateurs habilités en Grand Est / Ateliers collectifs en Lorraine)
- Écriture du dossier de validation correspondant au diplôme ou au certificat complémentaire visé
- Envoi du dossier de validation à la DRAJES organisatrice de l'examen, 2 mois avant la date du jury
<https://foromes.jeunesse-sports.-gouv.fr/calendrier/jurysVae>

Étape 4 Entretien avec le jury

- Une convocation est envoyée au candidat par la DRAJES organisatrice de l'examen pour un entretien obligatoire

Étape 5 Décision du jury

- Validation de toutes les unités capitalisables / blocs de compétences = Obtention du diplôme
- Validation partielle = Obtention d'une ou plusieurs unités capitalisables/blocs de compétences*
- Non validation*

* En cas de non validation ou de validation partielle, prendre contact avec le conseiller désigné dans le courrier de décision afin d'envisager la suite à donner à votre démarche